



## **COLLEGES** **BOURSE AUX FOURNITURES**

### **→ Définition : qu'est-ce qu'une bourse aux fournitures ?**

Il s'agit de l'achat groupé des fournitures scolaires : forte de son expérience aux niveaux départemental et national, la FCPE vous propose d'acheter du matériel de qualité et de réaliser des économies grâce à des prix négociés collectivement.

Conformément à la loi, cette opération est réservée à nos adhérents : toutes les familles peuvent bénéficier de la bourse aux fournitures en réglant la cotisation FCPE.

**La FCPE ne réalise aucun bénéfice.**

### **→ Les objectifs d'une bourse aux fournitures**

#### **• Notre objectif est de faire baisser le poids des cartables de nos enfants.**

La bourse aux fournitures s'inscrit dans une démarche globale de réduction du poids des fournitures dans les cartables de nos enfants.

*Par exemple, les cahiers 24 X 32 pèsent 358 g et **425 g** avec le protège cahier ; les cahiers 21 X 29,7 avec couverture plastifiée que nous proposons pèsent **305 g**.*

#### **• Notre objectif est de réaliser des économies.**

Grâce à l'achat groupé de fournitures de qualité à des tarifs négociés collectivement, le coût est moins cher qu'en grandes surfaces en période de promotion (moins 30 % environ). La bourse aux fournitures permet donc aux familles de réaliser des économies.

#### **• Notre objectif est de rendre un service aux familles.**

Les familles n'ont plus à se préoccuper des courses pendant les vacances et ont l'assurance d'avoir le matériel demandé par les enseignants dès le premier jour de la rentrée. Les parents gagnent donc du temps et de l'énergie puisque les fournitures seront livrées au collège à la fin du mois de juin ou à la fin du mois d'août.

#### **• Notre objectif est de respecter l'environnement**

Les fournitures que nous proposons sont des produits de qualité labellisés PEFC : papier fabriqué à partir de bois issus de forêts certifiées, dont l'exploitation repose

sur une gestion durable. Les cahiers en polypropylène semi-rigide n'ont pas besoin de protèges cahiers ; ils sont écologiques et recyclables à 100%.

### → **Organisation / Planning**

- **Premier trimestre** : les représentants FCPE rencontrent le principal du collège pour lui expliquer le but et le fonctionnement d'une bourse aux fournitures FCPE ; il est indispensable d'obtenir son accord, notamment pour le stockage et la distribution des fournitures.

En conseil d'administration, les représentants FCPE demandent la création d'une **commission fournitures** qui réunira le principal et/ou le principal adjoint, les enseignants coordonnateurs de discipline (en général un ou deux enseignants qui représentent chaque discipline), les représentants des parents d'élèves, l'infirmière.

La commission fournitures peut-être créée directement à partir du CA ou dans le cadre du CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté).

- **Janvier / Février** : deux ou trois réunions de la commission fournitures permettent de finaliser les listes qui seront proposées pour la rentrée suivante. L'objectif est de travailler en concertation afin de diminuer, pour chaque discipline et pour chaque niveau, le poids des fournitures.

Afin de sensibiliser les enseignants aux risques encourus par nos enfants, vous pouvez consulter le dossier « En finir avec les cartables trop lourds » sur le site national de la FCPE ([www.fcpe.asso.fr](http://www.fcpe.asso.fr)).

- **Mars**

Contactez notre correspondante chez Majuscule : **Valérie MENERET : 06.61.17.45.99. / 05.56.30.30.30**. Adresse électronique : **[education@robert-majuscule.fr](mailto:education@robert-majuscule.fr)**.

Elle vous enverra le catalogue des fournitures 2011.

Le conseil local désigne les parents responsables de la bourse aux fournitures et établit une programmation des actions.

Les listes de fournitures sont définitivement établies par la commission fournitures. Elles ne doivent pas être modifiées, c'est pourquoi il est préférable de les faire valider en CA, en indiquant bien que les enseignants ne pourront demander des compléments de fournitures à la rentrée.

- **Avril / Mai**

Le conseil local choisit les fournitures dans le catalogue Majuscule et établit les bons de commande (voir exemple en annexe).

L'information concernant la mise en place d'une bourse aux fournitures par la FCPE et les bons de commande sont communiqués aux parents du collège et aux parents des élèves de CM2 (voir exemples de lettre en annexe).

- **Juin**

Au début du mois, les bons de commande et les chèques sont collectés. Les fournitures sont commandées à Majuscule (par internet : V. Meneret vous fournit un code d'accès pour une commande en ligne sur le site de Majuscule).

A la fin du mois, les fournitures sont livrées au collège : il ne vous reste plus qu'à constituer les poches pour chaque élève ! En fonction du nombre de commandes, comptez deux jours pour la mise en poche et deux jours pour la distribution aux parents (prévoir deux plages horaires en fin d'après-midi et/ou le samedi matin, avant le début des vacances d'été).